

LA NATIONALISATION DE L'ENERGIE

AU COEUR DE L'ACTUALITÉ

Avec la crise sanitaire actuelle, une question fondamentale se pose :

la loi de l'argent ?

OU

le bien-être commun ?

C'est un choix de société. La santé est un bien commun et ne saurait être considérée comme une marchandise.

Il y a soixante quatorze ans, c'est la même question qui s'est posée dans le domaine du gaz et de l'électricité.

En faisant adopter la loi de nationalisation du 8 avril 1946, le ministre communiste Marcel Paul, membre du gouvernement du Général de Gaulle, a opéré un choix fondamental qui demeure d'une profonde actualité.

Au profit des ex monopoles de l'énergie, contraire à l'intérêt national, il a opposé le bien commun, le progrès social, la maîtrise publique d'un secteur vital pour l'économie du pays et son indépendance afin de répondre aux besoins.

Composante du programme du Conseil National de la Résistance, la **nationalisation du gaz et de l'électricité** a constitué une réponse **moderne et démocratique** à la **faillite de fait des monopoles de l'énergie** qui conduisaient le pays à un sous équipement

dangereux pour l'avenir et l'économie du pays.

La nationalisation du 8 avril 1946, si elle a contribué à redresser le pays des conséquences de la guerre, n'avait rien de conjoncturel. Elle était devenue une revendication syndicale et une exigence démocratique, le gaz et l'électricité étant des éléments de base indispensables à la vie.

EDF et GDF ont ainsi constitué des **réussites économiques, techniques, technologiques et sociales**. Le personnel de toutes catégories y a pris une part décisive parce qu'il a été associé aux choix des entreprises nationales et a bénéficié d'un statut national facteur d'efficacité économique et sociale.

La qualité du service public s'est dégradée dès lors que les choix de 1946 ont été remis en cause afin d'imposer une logique financière.

Comme pour la santé, la situation actuelle exige un bilan des choix de ces deux dernières décennies, en particulier ceux liés aux directives européennes sur la « concurrence dite libre et non faussée ».

Tout exige le respect des principes fondamentaux de la loi du 8 avril 1946 en y intégrant les exigences nouvelles de démocratie sociale, en associant les usagers et les Collectivités territoriales.

Il ne saurait être question que la situation actuelle – nous récusons la notion de guerre – soit utilisée pour remettre en cause les conditions de vie et de travail des électriciens et gaziers. Les fondamentaux existent et constituent autant de points d'appui.

Tous les projets de réformes structurelles doivent être abandonnés.

Les électriciens et gaziers, dans le respect de leurs droits, sont disposés à tout mettre en œuvre pour consolider et améliorer le service public nationalisé.

S'il y a une guerre à conduire, elle est contre la financiarisation de la gestion.

Le temps est venu de remettre en cause les choix de ces dernières années. Nous ne voulons plus d'un monde de plus en plus inégalitaire.

La solidarité est au cœur de notre conception du service public.

De nombreuses voix s'élèvent pour dire que « rien ne sera plus comme avant ». Mais comment et pourquoi ?

La seule solution, c'est de s'attaquer à la sacro sainte loi du profit et exiger le progrès et la démocratie sociale

La CGT s'opposera à toute remise en cause des droits des personnels qui, dans les circonstances actuelles, font preuve d'esprit de responsabilité.

Le service public de demain, c'est revenir aux principes qui ont conduit à la nationalisation de 1946 et non l'inverse.

C'est une des conditions pour un service public moderne et efficace. Hier pour la reconstruction de la France, aujourd'hui pour la lutte contre le réchauffement climatique et les inégalités d'accès à l'énergie.

C'est ce que porte le Programme Progressiste de l'Énergie de la FNME CGT.

C'est cela qui est d'actualité !

Débattons-en.